

titué une analyse courante et périodique de l'embauchage au Canada. A l'automne de 1945, on a effectué un relevé de la main-d'œuvre, sur une base d'échantillonnage, puis des relevés trimestriels ont eu lieu jusqu'à novembre 1952, alors qu'on a décidé de faire ces relevés chaque mois. Un échantillon aréolaire à plusieurs degrés a été employé qui supposait le choix d'aires allant en diminuant pour finalement en arriver aux ménages. A chaque degré du choix, on a employé la méthode aléatoire de façon que tous les citoyens aient une égale chance de figurer à l'échantillon. L'échantillon actuel comprend environ 30,000 ménages choisis dans 110 aires différentes du Canada, qui comprennent 34 villes ayant au moins 30,000 habitants en 1951, en plus de centres urbains moins importants et de diverses régions rurales.

Les estimations de la main-d'œuvre ne portent que sur les civils car on peut obtenir de sources officielles les effectifs des forces armées. Les pensionnaires des institutions et les Indiens des réserves sont aussi exclus. A cause des difficultés d'accès et des frais élevés du dénombrement, certaines régions isolées ne sont pas comprises dans l'échantillon, mais des estimations relatives aux régions reculées de l'Ontario ont été incluses en 1954, bien que ces régions ne puissent faire l'objet du dénombrement. Les estimations pour l'ensemble du Canada ont ainsi été accrues d'environ 0.6 p. 100. A des fins de comparaison on peut appliquer ce pourcentage aux chiffres des années antérieures.

Les relevés de la main-d'œuvre permettent de classer les personnes de 14 ans et plus selon leur occupation durant la semaine qui précède le début du relevé, qui avaient un emploi ou étaient en quête de travail pendant la semaine du relevé. Ces divisions de la main-d'œuvre sont définies de la façon suivante:

1. **Personnes ayant un emploi**—Cette catégorie comprend:

- a) *personnes au travail*—celles qui travaillaient à salaire ou à profit ou qui accomplissaient un travail non rémunéré dans une ferme ou une entreprise exploitée par un parent; et
- b) *personnes employées mais non au travail*—celles qui ont un emploi mais n'ont pas travaillé pour cause de maladie, mauvais temps, congés, différends ouvriers ou congédiement temporaire avec instructions expresses de retourner au travail dans les 30 jours qui suivent leur congédiement.

Les personnes qui ont travaillé une partie de la semaine du relevé et qui ont également cherché du travail sont classées comme "personnes ayant un emploi"

2. **Personnes sans emploi et en quête de travail**.—Cette catégorie comprend les personnes qui ne travaillaient pas et qui étaient en quête de travail durant la semaine du relevé. Les personnes provisoirement absentes de leur travail durant toute la semaine du relevé et en quête d'un nouvel emploi sont considérées comme sans emploi et comprises dans cette catégorie. En plus des personnes activement en quête d'un emploi, cette catégorie comprend celles qui auraient cherché un emploi si elles n'avaient pas alors été malades, renvoyées pour une période indéfinie ou prolongée ou croyaient ne pas pouvoir trouver de travail.

Les renseignements relatifs à la population âgée de 14 ans et plus ne faisant pas partie de l'effectif de la main-d'œuvre ont également été réunis. Les personnes non employées comprennent les écoliers et les ménagères dans leur foyer, les personnes définitivement inaptes au travail en raison de leur grand âge ou pour toute autre raison, les retraités et les inactifs volontaires. Les personnes telles que les